

**ACTUALISATION DES DONNEES DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS
DE CANNES - LE CANNET - MANDELIEU LA NAPOULE**

**ANALYSE DES NOUVEAUX GENERATEURS DE DEPLACEMENTS
PÔLE COMMERCIAL DE MANDELIEU CAPITOU**

SOMMAIRE

1. Les conditions de desserte actuelles.....	4
2. Le programme du pôle commercial et les nouvelles conditions de desserte.....	6
2.1 Accès en transports en commun	7
2.2 Accès piétons et deux roues.....	8
2.3 Accès en voiture particulière	8
2.4 Itinéraires poids lourds et livraisons	8
3. Impacts sur le réseau de voirie.....	10

INTRODUCTION

La ville de Mandelieu la Napoule a programmé la réalisation d'un pôle commercial dans le secteur Capitou-Siagne, à proximité du collège en cours de construction.

Ce projet constitue en fait un transfert de l'activité commerciale actuelle du secteur de Minelle dans la partie ouest de Mandelieu, avec des compléments d'activité.

La vocation future du secteur de Minelle n'est pas encore définie avec précision.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de restructuration importante des réseaux de desserte, avec en particulier le projet du Conseil Général des Alpes Maritimes de liaison intercommunale de la Siagne et des barreaux de liaison avec les voiries existantes :

- RD109 en rive droite de la Siagne sur Mandelieu
- RD9 en rive gauche de la Siagne sur Cannes-Ranguin

1. LES CONDITIONS DE DESSERTE ACTUELLES

Le site d'implantation du centre commercial est excentré par rapport au centre historique de Capitou et à fortiori du centre moderne qui s'est déplacé vers le sud : Termes – Europa.

Ce site est longé à l'ouest par la RD109 qui relie le centre de Mandelieu à Pégomas, et au delà Grasse par les RD9 et RD609, et dont le trafic moyen est d'environ 10 000 véhicules/ jour.

La desserte du site en transports collectifs n'est pas assurée actuellement, sinon à la frange sud par la ligne 15 du réseau BusAzur (ligne interne à Mandelieu), et encore plus au sud en bouclage à Capitou par les lignes 2 - 15 - 16 - 17 du réseau BusAzur et la ligne 620 du réseau interurbain TAM (Théoule – Cannes-centre par la Bocca : 21 AR quotidiens).

Carte 1 situation et desserte actuelle

2. LE PROGRAMME DU POLE COMMERCIAL ET LES NOUVELLES CONDITIONS DE DESSERTE

Le programme du pôle commercial comprend les équipements suivants (*):

- hyper marché de 12000 m2 de surface de vente
- galerie marchande de 12000 m2 de surface de vente
- moyenne surface de 9500 m2 de surface de vente
- restauration représentant 5000 m2
- activités de loisir, dont bowling et complexe cinématographique

Compte tenu du type d'activités les impacts du pôle commercial sont principalement significatifs en heure de pointe du soir ; les générations de trafic ainsi que leur distribution sont estimées comme suit (*):

Trafics en heure de pointe du soir

Origine - destination	Emission du pôle	Attraction du pôle	Total
RD109 – Pégomas	145	140	285
RD109 – Capitou	335	325	660
Autoroute A8	385	380	765
RN7 - la Bocca	385	375	760
RN7 – Mandelieu	265	255	520
RD9	200	190	390
Ensemble	1715	1665	3380

(*) source « Opération Complexe de la Siagne » - ATT - mai 2000

Les nouvelles conditions de desserte sont liées à la réalisation de nouvelles infrastructures et à la restructuration des réseaux de transport en commun avec le TCSP reliant le centre de Mandelieu au centre de Cannes par la RN7.

Projet d'infrastructure

Le Conseil Général des Alpes Maritimes envisage pour l'horizon 2005-2006 la réalisation de la liaison intercommunale de la Siagne entre Pégomas et le giratoire d'accès à l'échangeur A8 Cannes-la Bocca, ainsi que des barreaux de liaison est-ouest avec la RD109 (barreau de la Tour) et la RD9 (barreau de l'Abadie et plus au nord barreau st Jean).

Hypothèses de restructuration des réseaux de transport en commun liés au TCSP

- réseau TAM suppression de la ligne 620
- réseau BusAzur la restructuration du réseau sera nécessaire à la fois en interne à Mandelieu (lignes de rabattement vers le TCSP) et en échanges avec Cannes et le Cannet

2.1 Accès en transports en commun

Les accès en transport en commun seront assurés par des lignes du réseau BusAzur,

- soit directement depuis le Cannet, Cannes-Ranguin, et Mandelieu la Napoule
- soit pour les autres directions en rabattement depuis le TCSP

2.2 Accès piétons et deux roues

Les cheminements piétons devront être aménagés au droit du pôle, y compris les traversées de la RD109 au droit du collège.

Pour la sécurité et l'usage des deux roues un itinéraire deux roues devra être aménagé en bordure est de l'avenue du Général Garbay en prolongement de l'itinéraire prévu en centre ville (voir PDS Mandelieu-centre).

2.3 Accès en voiture particulière

D'après les estimations de la distribution des trafics générés par le pôle commercial, les principaux flux de trafic seront concentrés sur le nouveau barreau de la Tour - qui devra être envisagé à 2x2 voies dès sa mise en service – avec un afflux prépondérant sur la section sud de la liaison de la Siagne et l'échangeur A8 de Cannes - la Bocca.

2.4 Itinéraires poids lourds et livraisons

La réglementation des itinéraires poids lourds entraînera pour les livraisons l'accès par le barreau de la Tour (entrée spécifique PL à l'est de l'entrée du parc VP) avec les itinéraires d'approches suivants :

- direction nord liaison de la Siagne, section nord
- direction est A8 - échangeur de Cannes-la Bocca / RN7 - la Bocca, et liaison de la Siagne, section sud
- direction sud-ouest A8 - échangeur de Cannes-la Bocca et liaison de la Siagne, section sud

carte 2 pôle Mandelieu : nouvelles dessertes

3. IMPACTS SUR LE RESEAU DE VOIRIE

La position actuelle du centre commercial, à l'ouest de la commune, entraîne dans le centre ville un flux de trafic estimé à 800 véhicules en heure de pointe du soir, dont environ 150 en entrée-sortie du centre et 650 en transit.

L'impact du déplacement et du développement du pôle commercial à Mandelieu-Capitou est analysé avec la nouvelle organisation des déplacements, prenant en compte les reports de trafic engendrés par la suppression du centre commercial actuel de Minelle, les nouvelles infrastructures et l'amélioration de la desserte en transports en commun et en 2 roues.

Les flux globaux de trafic entre le nouveau pôle commercial et l'ensemble des secteurs de Mandelieu situés au sud représentent environ 1200 véhicules ; compte tenu des reports modaux et de la distribution des trafics entre Capitou, la Napoule et le centre ville, le trafic effectif dans ce dernier est estimé à 800 véhicules dont 200 distribués dans le centre et 600 en transit.

Au niveau du centre-ville, l'impact global du nouveau pôle commercial est nul.

Au niveau des abords, les variations obtenues sont les suivantes :

	Baisses de trafics liées à la relocalisation du centre commercial	Augmentations de trafics liées à la relocalisation du pôle commercial	Autres variations de trafics	TOTAL
RN7 ouest	-800 véh/h	+470 véh/h	-	- 330 véh/h
RN7 de Lattre	- 400 véh/h	+ 600 véh/h		+ 200 véh/h
RN7 est		+90 véh/h	+110 véh/h	+ 200 véh/h
RD109	- 160 véh/h	+470 véh/h		+ 310 véh/h
Echangeur Mandelieu centre	-180 véh/h			- 180 véh/h

Ces données sont issues de l'étude « Opération complexe de la Siagne », ATT, mai 2000

